

DE LA L.O.L.F. AU RAPPORT THELOT

Ou comment tout s'emboîte pour casser le système national d'éducation

La Loi Organique relative aux Lois de Finances (1^{er} août 2001) apparaît dans le **rapport public du Conseil d'Etat 2003 : perspectives pour la fonction publique**, et dans le **rapport Thélot** (octobre 2004).

On s'aperçoit donc que tout est lié pour supprimer la fonction publique dans les dix prochaines années, avec l'aide des nombreux départs à la retraite.

Le rapport du conseil d'Etat met en avant trois enjeux :

- 1.-La nécessité de faire preuve d'une efficacité accrue
- 2.-La nécessité d'adapter ses règles de gestion aux exigences de ressources humaines
- 3.-La nécessité de concilier le droit public avec les autres droits.

Explication :

1. Il est dit que vu la diminution du budget de l'Etat et vu la nécessité pour la France d'être compétitive et donc d'avoir des services publics performants, il faut une gestion différente du personnel. On voit donc arriver le salaire au mérite, l'évaluation du travail, l'obligation de résultats...

2. La responsabilité du supérieur hiérarchique est accrue : celle du chef d'établissement qui recrute les assistants d'éducation, celle du futur super-directeur des réseaux d'école. Le rapport Thélot préconise de moduler les moyens en fonction des projets d'établissement.

3. Ici apparaît la LOLF qui permet de responsabiliser les gestionnaires sur des programmes, au plus près des salariés. Il est prévu une déconcentration la plus complète possible des actes de gestion. Cela devrait être fait pour le personnel Atoss, à partir du 1^{er} janvier 2005. On peut s'attendre à la même chose pour les autres personnels, voire à leur disparition pour les Copsy notamment, remplacés par les enseignants et les professionnels ? C'est en filigrane dans le rapport Thélot. Tout est cohérent !

Le statut de fonctionnaire de 1946 est attaqué, sous prétexte d'efficacité et de restrictions budgétaires imposées par Bruxelles. L'Education Nationale l'est également par une décentralisation qui met la formation dans les mains des régions et des entreprises.

Sans gêne aucune, le conseil d'Etat rappelle au début de son rapport le statut de la Fonction Publique d'Etat : le fonctionnaire a une situation juridiquement protégée pour être *opposable au pouvoir politique, pour échapper au favoritisme et à l'arbitraire...(...)*...ainsi la fonction publique sera *intégrale, professionnelle et impartiale*.

Cynisme ?



Rapport Thélot :
Ecole pour les 20 ans à venir ?

P
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le mercredi 1^{er} décembre

Sommaire :

- **19 mars : Bruxelles, capitale de l'Europe sociale**
- **Maternelle : démontage en douceur et sans bruit !**
- **EPEP : danger**
- **Voyage au cœur de Mickeyland.**
- **Brèves : EPR ; revue de presse...**

Directeur de la publication : Gildas THOMAS,
Trimestriel, Abonnement : 8 euros
Journal réalisé par les adhérents de Sud Education, imprimé par eux et plié par eux.
ISSN : 1293-9862 – CPPAP : 0504 S 05305
SITE : sudeducation.org/
courriel : education.sud.manche@wanadoo.fr

Maternelle :

démontage en douceur et sans bruit.

Jusqu'alors fierté nationale « vantée » mondialement depuis des décennies, l'Ecole Maternelle française est mise à mal ! Lieu d'épanouissement répondant à des objectifs précis, la Maternelle devient, comme bon nombre de secteurs de l'Education Nationale, l'objet de remise en question pour cause de ... rentabilité ! Ainsi, dans le livret "*Scolarité- des clefs pour réussir*", édité par le conseil général de la Somme, on nous explique que "l'inscription peut se faire dès trois ans s'il est autonome." Ailleurs, dans la Mayenne, des communes **tentent de mettre** en place des "jardins maternels"... payants ! Environ 60 euros par mois sans compter ni la cantine ni la garderie ! *Depuis la loi de 1989*, la Section des Petits, première année du 1er Cycle, est maintenant mise entre parenthèses. Mais alors que faisons-nous pour les enfants dont l'environnement socio-culturel peut s'avérer éloigné des exigences scolaires et qui sont souvent issus de quartiers défavorisés? Au niveau national les chiffres montrent une baisse importante du nombre d'enfants de deux ans scolarisés en maternelle puisque l'on passe d'un taux d'environ 35 % jusqu'en 2002 à 28,8 % en 2004. Cette tendance risque de s'amplifier dans les années à venir, la maternelle constituant pour les inspecteurs d'académie un important réservoir de postes dans le cadre des mesures de carte scolaire. Mais parler d'un démantèlement serait abusif car il s'agit plutôt d'un démontage sans bruit et sans fureur, pour tout doucement s'aligner sur l'Europe car notre école publique maternelle gratuite est une exception - un mauvais exemple - qui doit disparaître.

Essayons de terminer par une note d'espoir : le maire de Saint-Jean de Braye (UMP) avait décidé de transformer une école maternelle de sa commune en pôle d'accueil de petite enfance payant. Après une année de lutte les enseignants et les parents de cette école ont gagné. Le préfet du Loiret a refusé la fermeture de l'école et le maire a été obligé de retirer son projet. Ce dernier, à la suite de cette décision, a tenu des propos diffamatoires à l'encontre d'un adhérent de SUD Education, qui a porté plainte et a été assuré du soutien de l'IA et du service juridique du rectorat...

EPEP : DANGER !

Dernière appellation contrôlée par Fillon, les Réseaux d'Ecole s'intituleront finalement EPEP – Etablissements Publics d'Enseignement Primaire. Depuis juillet 2004, un amendement intégré en douce à la Loi de Décentralisation autorise en effet, et à tire « **expérimental** », les maires à *regrouper plusieurs écoles* d'une ou plusieurs communes au sein *d'un même* établissement doté d'un conseil d'administration (1).

Présentée comme *le* moyen de sauver moult écoles rurales et urbaines de la disparition et d'en faciliter le fonctionnement, le dispositif peine surtout à dissimuler sa volonté de rentabiliser le service public d'éducation. Il n'échappera ainsi à personne que, milieu rural ou pas, le regroupement d'écoles opéré par la municipalité se soldera par une diminution drastique du nombre de postes sur le secteur : il est en effet plus facile, et surtout moins voyant, de supprimer des classes ou de redéployer des moyens sur un gros établissement du type EPEP que dans de petites écoles. Par ailleurs, la municipalisation accélérée de la gestion des écoles ne pourra qu'avoir des répercussions dramatiques sur les moyens accordés au 1er degré, notamment dans l'attribution des crédits par les Mairies.

Si les enseignants auront vraisemblablement plus d'élèves dans leur classe, ils pourront toujours se consoler d'avoir un chef – et un vrai. La loi à cet égard est formelle qui oblige les EPEP à se doter d'un directeur recruté et formé (formaté?) par l'IA. Totalement déchargé, coupé des (dures) réalités de l'enseignement, ce cadre d'un nouveau type bénéficiera des pouvoirs d'un petit proviseur aux ordres de l'IA et du Maire, avec en sus, les prérogatives d'un véritable chef d'entreprise (choix du personnel sur projet, etc...). La liberté pour chaque enseignant de choisir sa pédagogie et de pouvoir prendre part à la direction collégiale de son établissement d'en pâtir, remplacés par un système dont on imagine aisément les dérives autoritaristes... Enfin, qui pourra s'opposer à la création de ces fameux EPEP? Certes, la loi prévoit que les conseils des écoles concernées auront leur mot à dire et qu'il faudra l'aval des IA et du Préfet. La belle affaire!

Chacun connaît le peu de poids des conseils d'école face aux municipalités, et l'on imagine assez mal les IA s'opposer à une décision qui leur permettra d'économiser bon nombre de postes tout en mettant les personnels au pas... On peut aussi s'interroger sur le pouvoir réel du futur conseil d'administration des EPEP, dont on ignore même par qui il sera présidé... En confiant une part accrue du fonctionnement des écoles aux municipalités, les EPEP s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la décentralisation déjà à l'oeuvre pour le personnel ATOSS. La manoeuvre anticipe par ailleurs largement les « suggestions » du Rapport Thélot : renforcement de la hiérarchie, recentrage sur les savoirs traditionnels, recrutement des personnels sur projet, salaire au mérite, recherche de financement par partenariat avec le privé, etc... Cette inquiétante synergie n'augure rien de bon, ni pour les élèves ni pour les personnels. SUD éducation appelle tous les enseignants à combattre la mise en place de ces « usines à enseigner » que sont les EPEP.

(1) : Article 69 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales.

Le retour du bâton... oui mais avec ADSL intégré

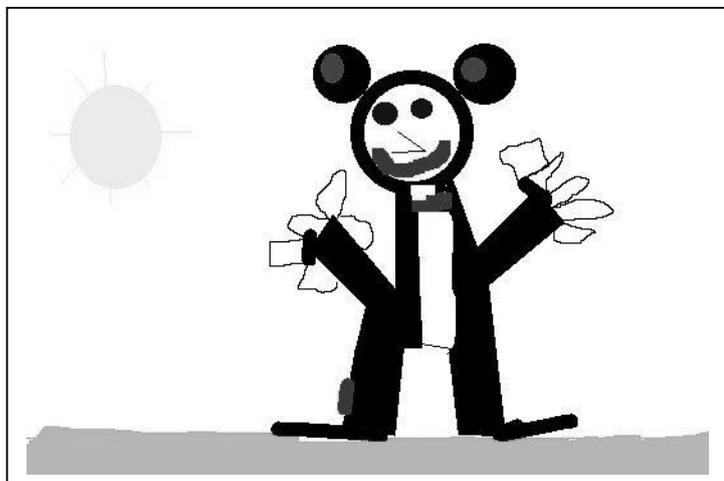
Depuis 2000, le leitmotiv des gouvernements est la modernisation, la réforme des institutions pour une France qui avance dans le XXI siècle voir même dans le III millénaire....

Pour cela la circulaire n°2004-176 du 19/10/2004 (parue dans le BO du 28/10/2004) marque un grand pas vers la modernité : « S'il est utile de souligner le principe d'individualisation de la punition ou de la sanction, il faut rappeler qu'une punition peut être infligée pour sanctionner le comportement d'un groupe d'élèves identifiés qui, par exemple, perturbe le fonctionnement de la classe. Par ailleurs, dans le cadre de l'autonomie pédagogique du professeur, quand les circonstances l'exigent, celui-ci peut donner un travail supplémentaire à l'ensemble des élèves. » Ce passage réintroduit tout simplement la punition collective qui avait disparu en 2000.

On peut se poser légitimement l'intérêt d'une telle mesure. Quand a-t-on besoin d'avoir recours à de telles mesures qui au demeurant sont à la frontière de la légalité? Aucune situation de classe ne peut légitimer le recours à des sanctions collectives. Alors pourquoi, à part pour aller dans le sens d'un climat actuel. Après le retour médiatisé de la dictée et de la grammaire (qui n'avaient jamais disparu) voici le retour de la punition collective comme papa. C'est l'éloge de la nostalgie. Celle qui permet de rassurer toute une frange de personnes englués dans le bon vieux temps. Celle qui permet de donner des points de repères dans un monde en mouvement.

Alors plutôt qu'innover pourquoi ne pas appliquer les bonnes vieilles méthodes qui ont fait leurs preuves et qui d'ailleurs sont modernes puisque reprises par la télé-réalité (voir le pensionnat de Chavagnes)

Donc pour Mr Fillon , la modernisation de l'école passe par un retour vers le XIX siècle, ce en quoi il rejoint Mr Seillères pour qui la modernisation du code du travail passe elle aussi par le XIX siècle.



A colorier !

Avec Mickey, choisis ton métier !

Au mois de septembre 2004, certains documentalistes (tous, peut-être ?) recevaient dans un envoi de l'ONISEP : Office national d'information sur les enseignements et les professions, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un courrier :

« Spécial Chefs d'établissement et documentalistes.

Invitation gratuite à une journée découverte à Disneyland Resort Paris, le mercredi 20 octobre 2004 à 10h.

Madame, Monsieur, l'ONISEP et le Département Education de Disneyland Resort Paris se sont associés pour faire découvrir aux élèves des univers professionnels et leurs métiers. Profitez de notre invitation pour connaître les nouveaux programmes éducatifs 2004/2005 et repérer les itinéraires de découverte..... »

Au programme, présentation des nouveautés pédagogiques de Disneyland, puis de l'ONISEP, avant la visite du Parc libre et gratuite !

L'ONISEP est un organisme a priori sérieux, qui produit de la documentation sur l'orientation sous la forme de revues, livres et logiciels. Les établissements scolaires du second degré reçoivent régulièrement et gratuitement certaines de ses productions : elles alimentent l'espace orientation, obligatoire dans chaque CDI. Les établissements achètent cédéroms, fiches métiers...utiles à l'information des élèves.

Cette association Disneyland-ONISEP et l'invitation à cette journée soulèvent plusieurs questions :

Le partenariat ONISEP (organisme public) avec Disneyland (du secteur privé) a-t-il sa légitimité ?

Est-on réduit, même dans les documents ONISEP qui s'adressent essentiellement aux établissements scolaires, à voir le monde selon Disney ?

Quelle image veut-on donner de l'orientation scolaire et professionnelle ?

Quelle opinion a-t-on des chefs d'établissements et des documentalistes auxquels est adressé le courrier ? Les acquisitions des CDI se font sur l'argent public, pris sur les crédits d'enseignement des collèges et des lycées, comment peut-on leur proposer ce type de « marketing » quand leurs préoccupations sont d'ordre éducatif et pédagogique ?

Mais si, bien sûr, après une si belle journée, ils pourraient organiser à leurs élèves un voyage d'étude à Disneyland !

Une fois de plus, l'école est vraiment une marchandise.

Revue de presse Quelques pistes médiatiques pour notre réflexion :

L'article de Louis Maurin, "**Requiem pour le collège unique**", en page 34 d'**Alternative économique** d'oct. 04, présente le contexte social qui voit apparaître le rapport Thélot... le terrain fut bien préparé ! En marge de cet article, une présentation des dispositifs & organisations de la scolarité en Europe, discriminés sous 3 axes : structure unique, tronc commun & enseignement séparé.

En page 68, l'article de I Marinescu décrit la situation des systèmes de santé dans le monde, des choix & objectifs politiques qui les motivent. A retenir en particulier, la démonstration du peu de viabilité des systèmes de santé privés.

Les 13 premières pages du n° 315 de **Silence** (9 rue Dumenge 69314 Lyon cedex 04) sont consacrées à des contributions de **MAN** (Mouvement pour une Alternatives Non-violente (114 rue de vaugirard Paris 6°). Considérant la croissance comme une violence des puissants contre les autres & contre la planète même, MAN nous propose des réflexions remarquables sur la force de la non-coopération, sur l'action symbolique, la responsabilisation individuelle & la décroissance pour entrer en résistance.

En page 37, madeleine Nutchey nous propose une réflexion sur les matières dernières (déchets), notre irresponsabilité & notre aveuglement volontaire depuis qu'ils sont "gérés" par des entreprises spécialisées que nous finançons... bref, loin des yeux, loin du cœur & de tout le reste !!!

Dans le **Diplo** d'oct. 04 j'ai retenu la contribution polémique de M. Onfray (université populaire de Caen), réglant ses comptes avec les faiseurs de gloire médiatico-médiocre (il nomme personne, mais...)... ceux qui veulent régler leurs comptes avec la gauche, la pensée de gauche, puis il parcourt la pensée contemporaine en la jalonnant de quelques noms qui rassurent.

Autre point, la T.V. qu'il présente comme un moyen pour les penseurs critiques.

Une note très spéciale & un conseil fervent, le dernier n° (le 11) de la toujours excellente revue/CD **Feardrop** (3 rue damville 27240 les Essarts) qui nous offre sur sillons numériques quelques pistes géniales de musiciens expérimentateurs d'aujourd'hui... nous sommes si bien, loin de la zic merdriatique... impératif !

Enfin, le petit édito de **Revue & Corrigée** (n° de septembre 04) (17 rue Buffon 38000 Grenoble) qui situe son travail de défrichage des expérimentations sonores & plastiques dans un contexte de flan médiatique...

(2 revues qui méritent votre attention par l'engagement critique de leurs auteurs, la qualité des textes & l'ouverture artistique qu'elles proposent)

Fraternellement.

Alain Hébert, figure emblématique du mouvement syndical et social du Nord Cotentin, a quitté ses fonctions de secrétaire de L'Union Locale CGT. Après 15 ans à la tête du mouvement social Cherbourgeois, il a décidé de voguer vers d'autres horizons. Nous tenons à le remercier fraternellement pour l'énergie qu'il a mis dans de nombreux mouvements. On pense à décembre 95, à la multitudes d'actions auprès des salariés, à la défense de la paix, au collectif contre le racisme et les idées d'extrême-droite, à la défense de la santé...

Faut-il rappeler que sa liberté de parole et son engagement lui valurent un procès en 2003 ! Sud Education tient à le remercier vivement de nous avoir toujours invité dans les intersyndicales, d'avoir impulsé les luttes...

Bon vent Alain !

STOP PUB

Rassemblement à **Cherbourg le 11 décembre de 14 à 18 h**
devant la CUC avec à la clé un déversement de prospectus publicitaires.
Cette manifestation d'envergure nationale est à l'initiative des associations : CNIID, RAP, BAP, Chiche!

Sur Cherbourg, l'action est relayée par un collectif qui comprend à ce jour : **ATTAC, EMMAUS, Artisans du Monde, Sud Education...**
L'objectif est simple : **DENONCER LE GASPILLAGE ENGENDRE PAR LES PROSPECTUS PUBLICITAIRES RECUS DANS LES BOITES AUX LETTRES**

Nos revendications sont claires :

- 1 / Sensibiliser le public et lui présenter des méthodes concrètes pour agir (macarons, renvoi de lettres, pétitions)
- 2 / Appeler les collectivités à lancer de concert avec nous une campagne de diffusion et de promotion de macarons StopPub à l'instar des 850 000 autocollants que la mairie de Paris vient de joindre à son journal de communication.
- 3 / Demander à notre ministre de l'environnement la mise en place d'un volet coercitif à sa campagne de macarons "Préservez ma boîte aux lettres"
- 4 / Renforcer le code de l'environnement pour faire supporter le coût économique des COUNA aux industriels qui les produisent.

Pour plus d'informations : <http://stoppub50.free.fr>

L'ère nucléaire

La mascarade a cessé : nous aurons l'EPR ! Tous nos politiques peuvent effectivement s'attribuer leur part de victoire. Le consensus extraordinaire est patent sur le champ politique et syndical. Il faut dire que face au poids du lobby nucléaire local comme national peu sont prêts à prendre des distances, à avoir une analyse critique. Après l'arsenal (cœur des sous-marins), la Cogema, la centrale de Flamanville, l'EPR doit arriver. D'un point de vue purement technologique, l'EPR est déjà de conception ancienne, contrairement à ce qui est annoncé ; d'autre part, à l'heure où tous les pays du monde se retirent du nucléaire, nous resterons seuls en compagnie de... la Chine et de la Russie ! Enfin la diversité des sources énergétiques est renvoyée aux calendes grecques. Et tout cela au nom de l'emploi ! Oui, il faut de l'emploi ! Peu importe l'emploi !

Cette décision nous conduit dans un cul de sac : notre région s'enfonce dans le tout nucléaire et ne résoudra ni les difficultés présentes ni celles à venir ! Le tissu industriel et des services demande d'autres orientations politiques. Il ne nous reste plus qu'à demander un centre d'enfouissement des déchets à Barfleur pour concentrer toute la chaîne du nucléaire dans notre région.

Quel manque de courage des élus ! Qui au même moment, rejettent toutes les installations de parc éolien au nom de nuisances environnementales fallacieuses (bruits, ombre portée, aspect visuel...) Les a-t-on entendus avoir les mêmes exigences pour l'installation d'une industrie autrement plus délicate et dangereuse que l'éolien ? Non évidemment ! D'autant qu'il faudra construire une deuxième ligne haute-tension, dont les dangers, eux, sur la santé publique sont connus.

Maintenant ce choix politique aura des conséquences pour les 40 années à venir sans parler des déchets laissés pour les siècles futurs ! Mais comme ont pu l'exprimer certains, nous avons obtenu une "bouffée d'oxygène".

AGENDA :

- Les réunions Sud Coutances ont lieu le 3^{ème} mercredi de chaque mois à 20h30 à la salle de la mairie.

Réunion Nord Cotentin, le mardi 30 novembre à la salle Houelbecq de Tourlaville. On y parlera entre autres :

De la loi d'orientation et de la LOLF

Y sont conviés tous les adhérents Sud et **tous personnels de l'éducation. OUI ou NON???**

"La ré...solution finale ? -Ach !"

"Les retraités de la fonction publique ne rendent plus de service à la nation. Ces gens-là sont inutiles, mais continuent de peser très lourdement. La pension d'un retraité, c'est presque 75% du coût d'un fonctionnaire présent. Il faudra résoudre ce problème."

"Le hic! -Zut alors !"

"Le problème que nous avons en France, c'est que les gens sont contents des services publics. L'hôpital fonctionne bien, l'école fonctionne bien, la police fonctionne bien. Alors il faut tenir un discours, expliquer que nous sommes à deux doigts d'une crise majeure. C'est ce que fait très bien le rapport Camdessus. Mais sans paniquer les gens, car à ce moment-là, ils se recroquevillent comme des tortues."

Renaud Dutreil, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Propos tenus au cours d'un débat avec les membres de la Fondation Concorde.

Source Charlie Hebdo du 27-10-2004



Bruxelles, capitale de l'Europe sociale le 19 mars

Depuis la fin du XVIIIème siècle on assiste à un glissement des actifs de secteurs en secteurs. Ainsi, aux multitudes paysannes de l'Ancien Régime a succédé un secteur industriel fort puis plus récemment ce fut le bond des services. Aujourd'hui, les paysans sont donc rares et coincés dans des difficultés et des contradictions de plus en plus inextricables. Aujourd'hui, les ouvriers qualifiés ou non sont au chômage, victimes des délocalisations ... Aujourd'hui, l'avenir de l'économie ce sont donc les services. Certains sont publics comme le nôtre, l'Education, d'autres sont marchands. La société du XXIème siècle est donc devenue une société de services et c'est la raison pour laquelle ces services constituent aujourd'hui la cible privilégiée des politiques libérales mises en oeuvre localement mais aussi au niveau européen et mondial.

Trois axes apparaissent complémentaires afin

* de provoquer le démantèlement des Services Publics (Education, Santé, Energie, Télécommunications, Transports, Culture ...) et leur orientation progressive vers le secteur marchand

* de soumettre à la concurrence la plus effrénée, avec les conséquences sociales et environnementales que l'on connaît (les secteurs primaire et secondaire sont passés dans cette moulinette) les autres services, ceux du secteur marchand parfois protégés par des réglementations ou des conventions collectives (Interim, Recrutement, Construction, Tourisme, etc...).

Ces trois axes sont les suivants: Décentralisation et ouverture du capital sinon privatisation au niveau national, Directives européennes (Cf Bolkestein à l'intérieur) émanant de la Commission et Traité Constitutionnel au niveau continental, AGCS et oeuvre des institutions mondiales telles que le FMI, la Banque mondiale et l'OMC au niveau ... mondial!

Le schéma est désormais connu, largement décrypté par de nombreuses organisations syndicales et moult experts associatifs. Cependant, ce schéma largement dénoncé dans la plupart des luttes récentes s'applique peu à peu. Notre problème était celui de la convergence des luttes au niveau européen doublé de celui de l'élargissement du mouvement social. Ces deux obstacles sont aujourd'hui levés. L'Europe des travailleurs, l'Europe des citoyens s'est donnée rendez-vous le 19 mars 2005 à Bruxelles. A cette date se tiendra le Conseil Européen chargé de faire le bilan du Processus de Lisbonne sensé faire de l'Europe la zone la plus compétitive du monde. Ce samedi 19 mars à Bruxelles sera donc l'occasion de montrer à l'Europe des commissaires, à l'Europe libérale, à l'Europe du mépris des populations que les travailleurs quels qu'ils soient, que les citoyens ne sont pas prêts à abdiquer. Ils avaient conquis, depuis deux siècles, des droits individuels et politiques par leurs luttes au nom de la Liberté. Nous manifesterons massivement à Bruxelles afin que cette valeur ne soit pas vidée de son sens par les libéraux d'aujourd'hui. Nous manifesterons massivement à Bruxelles parce qu'il nous reste à conquérir des droits collectifs et sociaux, au nom de l'Egalité et sans que cette dernière ne se substitue à la Liberté mais s'y additionne.

Tous ensemble le 19 mars à Bruxelles ... pour un nouveau printemps des Peuples.

ADHESION À SUD ÉDUCATION

(comprend l'abonnement au journal de SUD Education Manche)

NOM : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Tél :

Courriel :

Corps.....

ÉTABLISSEMENT.....

(école, collège, lycée, université...)

Adresse :

Code postal : Commune :

Montant de la cotisation annuelle 2004-2005 :

Payé en 1 fois 2 fois 3 fois *

Dans ce cas, joindre 3 chèques, les 2 derniers seront encaissés le 27 février 2005 et le 30 avril 2005.

Chèques à l'ordre de SUD Éducation Manche, adressés à SUD Education Manche, BP 704, 50107 Cherbourg CEDEX

Salaire net mensuel €	Cotisation annuelle €	Salaire net mensuel €	Cotisation annuelle €
- de 600	4,50	+ de 1680	117
+ de 600	15	+ de 1750	126
+ de 840	42	+ de 1830	135
+ de 910	48	+ de 1900	147
+ de 1070	60	+ de 1980	156
+ de 1140	69	+ de 2130	177
+ de 1220	78	+ de 2210	189
+ de 1300	87	+ de 2290	201
+ de 1370	96	+ de 2360	213
+ de 1450	102	+ de 2440	228
+ de 1600	114	+ de 2590	252